



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

salariés

Question écrite n° 114610

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le versement de primes salariales dans les entreprises de plus de cinquante salariés dont les dividendes versés aux actionnaires progressent chaque année. Cette mesure constitue, aux yeux de l'Union professionnelle artisanale (UPA), une grande injustice. En effet, loin de s'opposer à la revalorisation du pouvoir d'achat des Français, l'UPA s'étonne que l'institution de ces primes salariales exonérées de charges sociales ne soit réservée qu'à un nombre restreint d'entreprises françaises, excluant la majorité d'entre elles. Face à la complexité liée à l'attribution de primes salariales exonérées, au caractère partiel du dispositif actuel et aux nombreux effets secondaires qui sont à craindre, selon elle, l'UPA appelle donc à miser sur une mesure à caractère universel, afin d'engager une réforme d'ampleur pour accroître le pouvoir d'achat des français. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend arrêter pour remédier à la situation difficile dans laquelle se trouvent à la fois le pouvoir d'achat des Français et les PME-PMI de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114610

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7787

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)